

## SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>NOM DU PRODUIT</b>	<b>HUILE DE FOIE DE MORUE, USP</b>
<b>CODE DU PRODUIT</b>	<b>2035</b>
<b>FOURNISSEUR</b>	<p><b>MEDISCA Inc.</b> Tel.: 1.800.932.1039   Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063</p> <p><b>MEDISCA Pharmaceutique Inc.</b> Tel.: 1.800.665.6334   Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2</p> <p><b>MEDISCA Australia PTY LTD</b> Tel.: 1.300.786.392   Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020</p>
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126
<b>UTILISATIONS</b>	Pour préparations magistrales

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>CLASSEMENT SGH</b>	Irritation de Peau (Catégorie 3)		
<b>PICTOGRAMME</b>	Ne s'applique pas		
<b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b>	Attention		
<b>MENTION(S) DE DANGER</b>	Provoque une légère irritation de la peau.		
<b>DANGER(S) - AUSTRALIE SEULEMENT</b>	Ne s'applique pas		
<b>CONSEILS DE PRUDENCE</b>	<b>Prévention</b>	Ne s'applique pas	
	<b>Intervention</b>	Ne s'applique pas	
	<b>Entreposage</b>	Ne s'applique pas	
	<b>Élimination</b>	Ne s'applique pas	
<b>CLASSEMENT HMIS</b>	<b>Danger(s) pour la santé</b>	1	<b>Inflammabilité</b> 1
	<b>Réactivité</b>	0	<b>Protection Individuelle</b> B

## SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<b>NOM CHIMIQUE</b>	Ne s'applique pas
<b>NOM BOTANIQUE</b>	Ne s'applique pas
<b>SYNONYME</b>	Oleum morrhuae
<b>FORMULE CHIMIQUE</b>	Ne s'applique pas
<b>NUMÉRO DE CAS</b>	8001-69-2
<b>NUMERO DE CAS ALTERNATIF</b>	Ne s'applique pas

**POIDS MOLÉCULAIRE**

Ne s'applique pas

**COMPOSITION**

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	% PAR POIDS
HUILE DE FOIE DE MORUE	8001-69-2	100

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

**NOTES**

Famille chimique: Huile fixe partiellement jaunie.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**

Rincer avec du savon et de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

**SI INGÉRÉ**

Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.

**SI INHALÉ**

Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

**SYMPTÔMES ET EFFETS**

Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE**

Ne s'appliquent pas

**PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES**

Peut être combustible à des températures élevées.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**

Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites

**AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS**

**Petit feu:** produit chimique sèche, CO<sub>2</sub> ou eau pulvérisée. **Grand feu:** produit chimique sèche, CO<sub>2</sub>, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS**

Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire.

**MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT**

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié.

**PROCÉDURES DE NETTOYAGE**

Ne pas toucher les contenants endommagés ou la matière renversée sans porter les vêtements de protection appropriés. Porter un respirateur, des lunettes protectrices appropriées, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais. Arrêter la fuite si possible de le faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

## SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**PROCÉDURES DE MANUTENTION**

Ne pas inhaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter les expositions prolongées ou répétées. Laver à fond après toute manutention.

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant original, dans un contenant bien fermé, à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Stocker selon les règlements locaux. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matériaux oxydants. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas ranger dans des contenants non étiquetés. Utiliser des procédures de nettoyage adéquates pour éviter toute contamination de l'environnement. Conserver dans des contenants bien fermés.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique: HUILE DE FOIE DE MORUE Numéro de CAS: 8001-69-2

	TWA	Valeur Plafond	STEL	REL	IDLH	Remarques
OSHA PEL	N/L	N/L	-	-	-	-
ACGIH TLV	N/L	N/L	N/L	-	-	-
NIOSH	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	-
AIHA WEEL	N/L	N/L	N/L	-	-	-
Safe Work Australia HSIS	N/L	N/L	N/L	-	-	-
HSE	N/L	N/L	N/L	-	-	-

N/L = Non Listé

**DIRECTIVES D'EXPOSITION**

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement : 5 mg/m<sup>3</sup>

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Yeux:** Porter des lunettes protectrices appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit par SIMDUT ou OSHA dans les règlements de protection du visage et des yeux 29 CFR 1910.133 ou dans la Norme Européenne EN166. **Peau:** Porter des gants appropriés pour empêcher l'exposition au produit.

**Vêtements:** Porter des vêtements de protection appropriés pour minimiser le contact avec la peau.

**Respirateurs:** Suivre les règlements de respirateur SIMDUT ou OSHA trouvés dans 29 CFR 1910.134 ou la Norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA ou par la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont excédées ou si une irritation se développe ou d'autres symptômes sont ressentis.

**CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE**

Système de ventilation mécanique adéquat. Hotte chimique de laboratoire, douche oculaire et douche d'urgence.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ÉTAT PHYSIQUE**

Liquide

**DESCRIPTION**

Huile mince possédant une faible odeur caractéristique de poisson, mais pas rance.

**SOLUBILITÉ**

Légèrement soluble dans l'alcool, facilement soluble dans le disulfure de carbone, le chloroforme, l'acétate d'éthyle et l'éther.

**ODEUR**

Faible odeur caractéristique de poisson, mais pas rance

**INFLAMMABILITÉ**

Peut être combustible à des températures élevées

**SEUIL D'ODEUR**

Pas disponible

**pH**

Pas disponible

**POINT DE FUSION**

~ -4 °C, ~24.8 °F

**POINT D'ÉBULLITION**

Pas disponible

**POINT DE CONGÉLATION**

~ -4 °C, ~24.8 °F

**POINT D'IGNITION**

>93 °C, >199.4 °F

<b>GRAVITÉ SPÉCIFIQUE</b>	0.918-0.927	<b>TAUX D'ÉVAPORATION</b>	Non volatil	<b>LIMITE EXPLOSIVE</b>	Pas disponible
<b>LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE</b>	Pas disponible	<b>LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE</b>	Pas disponible	<b>TENSION DE VAPEUR</b>	Pas disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)</b>	< 1 mPa (20°C)	<b>DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)</b>	Pas disponible	<b>log P (OCTANOL-EAU)</b>	Pas disponible
<b>TEMPÉRATURE D' AUTO-IGNITION</b>	Pas disponible	<b>TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION</b>	Pas disponible	<b>VISCOSITÉ</b>	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>RÉACTIVITÉ</b>	Non établie
<b>STABILITÉ</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
<b>MATÉRIAUX À ÉVITER</b>	Oxydants forts
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b>	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE</b>	Ne se produira pas
<b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES</b>	Non établie
<b>CONDITIONS À ÉVITER</b>	Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>TOXICITÉ AIGÜE</b>	Orale: Rat: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Inhalation: Rat: DL50: (mg/L/4hr): N'est pas disponible
<b>CORROSION/IRRITATION CUTANÉE</b>	Effets locaux Test d'irritation Résultat: Irritant. Espèce: Humain Organe: Peau. Gravité: Modérer.
<b>LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE</b>	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
<b>SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE</b>	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
<b>EFFET MUTAGÈNE SUR LES CELLULES GERMINALES</b>	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
<b>CANCÉROGÉNÉCITÉ</b>	<b>OSHA</b> HUILE DE FOIE DE MORUE n'est pas inscrit(e). <b>NTP</b> HUILE DE FOIE DE MORUE n'est pas inscrit(e). <b>CIRC</b> HUILE DE FOIE DE MORUE n'a pas été évalué(e). <b>Proposition 65 de la Californie</b> Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance, ou des dangers pour la reproduction.

**INFORMATIONS DE  
CANCÉROGÉNÉCITÉ**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME  
REPRODUCTEUR**

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
L'huile de foie de morue est riche en vitamine A. Les problèmes de grossesse n'ont pas été documentés avec des apports quotidiens recommandés de vitamine A. Des anomalies fœtales, un retard de croissance et un "durcissement" précoce du crâne ont été rapportés chez des enfants dont la mère a pris des quantités excessives de vitamine A ou d'autres rétinoïdes pendant la grossesse. Une surdose maternelle de vitamine A chez l'animal a été rapportée comme entraînant des malformations du système nerveux central et un développement anormal chez le fœtus.

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES  
CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**DANGER PAR ASPIRATION**

En raison du manque de données la classification n'est pas possible.

**SIGNES ET LES SYMPTÔMES  
D'EXPOSITION**

Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:  
Gorge irritée. Confusion. Excitation. La diarrhée. Vertiges. Somnolence. Vision double. Mal de tête. Irritabilité. Vomissement. Douleur articulaire. Douleur osseuse. Craquage des lèvres ou des coins de la bouche. Fièvre. Augmentation de la miction. Perte d'appétit. Chute de cheveux. Yeux jaunes et/ou la peau. Saisies.

**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

<b>Inhalation</b>	Ne devrait pas présenter un risque significatif dans les conditions prévues d'utilisation normale. Peut provoquer une irritation.
<b>Ingestion</b>	Ne devrait pas présenter un risque significatif dans les conditions prévues d'utilisation normale. (<50g)
<b>Peau</b>	Ne devrait pas présenter un risque significatif dans les conditions prévues d'utilisation normale. Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Une certaine irritation peut se produire.

**SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES****TOXICITÉ**

CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible  
CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): N'est pas disponible  
CI50: 72 Hr: Algues: (mg/L): N'est pas disponible

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ**

Généralement biodégradable.

**POTENTIEL DE BIOACCUMULATION**

Improbable de se bioaccumuler. L'eau contaminée doit être dégagée avant d'entrer dans les égouts.

**MOBILITÉ DANS LE SOL**

Insoluble dans l'eau. Très faible solubilité dans l'eau et formera un film de surface.

**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES**

Pas disponible

Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION****ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale. Éviter de libérer dans l'environnement.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ÉTATS-UNIS ET CANADA****NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU**

Produit non dangereux

**NUMÉRO ONU** Ne s'applique pas  
**CLASSE** Ne s'applique pas  
**GROUPE D'EMBALLAGE** Ne s'applique pas

## AUSTRALIE

**NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU** Produit non dangereux  
**NUMÉRO ONU** Ne s'applique pas  
**CLASSE** Ne s'applique pas  
**GROUPE D'EMBALLAGE** Ne s'applique pas  
**HAZCHEM** Ne s'applique pas

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION SPÉCIALES** Ne s'applique pas

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
HUILE DE FOIE DE MORUE 8001-69-2	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L	N/L

N/L = Not Listed; X = Listed

## RÈGLEMENTS AUSTRALIENS

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites
HUILE DE FOIE DE MORUE 8001-69-2	N/L	N/L	N/L

## SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

### RÉFÉRENCES

### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Disponibles sur demande

**CAS** - Chemical Abstract Service; **SGH** - Système Général Harmonisé; **OSHA** - Occupational Safety & Health Administration des É-U; **PEL** - Limite d'exposition permmissible; **HSIS** - Système d'information sur les substances dangereuses; **STEL** - Limite d'exposition de courte durée; **AIHA** - American Industrial Hygiene Association; **WEEL** - Valeur limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **LD50** - Dose létale, 50%; **CIRC** - Centre International de Recherche sur le Cancer; **NTP** - National Toxicology Program; **SIMDUT** - Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **SARA** - Superfund Amendments and Reauthorization Act; **EPA** - Agence de Protection Environnementale; **CERCLA** - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **HMIS** - Système d'information sur les matériaux dangereux; **NIOSH** - National Institute for Occupational Safety and Health; **MSHA** - Mine Safety and Health Administration; **TWA** - Moyenne pondérée dans le temps ; **ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **IDHL** - Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **TLV** - Valeur de seuil limite; **HSE** - Health and Safety Executive; **REL** - Limite d'exposition recommandée

**DERNIÈRE RÉVISION**

05/2017

**REPLACE**

07/2014

**AVERTISSEMENT**

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA<sup>®</sup> ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.